

H RENDEMENT 32



Période de commercialisation	Du 2 mai 2017 au 29 juin 2017 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et au 30 juin 2017 sur un compte titres.
Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement	10 ans (hors cas de remboursement anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.
Éligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation. Les titres de créance H Rendement 32 peuvent être proposés en tant qu'actifs représentatifs d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de H Rendement 32 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
Émetteur	Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA⁽¹⁾ est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

(1) Notations de crédit au 20 mars 2017 : Natixis (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.





H RENDEMENT 32

PRODUIT PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Une possibilité de remboursement automatique anticipé du capital investi tous les ans avec un gain⁽¹⁾ plafonné de 10 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale

Dès que la performance⁽²⁾ de l'indice Euro iStoxx[®] 70 Equal Weight Decrement 5 % (l'"Indice") est supérieure ou égale à 5 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à une date de constatation.

Le souscripteur s'expose à une perte en capital à l'échéance, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice

Si l'Indice baisse⁽²⁾ de plus de 40 % à la date de constatation finale⁽⁴⁾.

Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽¹⁾ à l'échéance

Si, au terme de l'année 10, l'Indice ne baisse pas de plus de 40 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

(1) Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (comptes titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements et versements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro iSTOXX[®] 70 Equal Weight Decrement 5 %, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Par rapport à son niveau initial correspondant à son niveau de clôture arrêté au 30 juin 2017.

(3) Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale du 30 juin 2017.

(4) Niveau de clôture de l'Indice du 30 juin 2027.

PRÉCISIONS

- Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de H Rendement 32, soit 1.000 €.
- L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 %, ("l'Indice"). Le remboursement de H Rendement 32 est conditionné à l'évolution de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.
- En cas de forte baisse⁽¹⁾ de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 40 % par rapport à son niveau initial, le remboursement du produit sera égal à l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. L'investisseur subira une perte en capital égale à cette baisse augmentée des frais liés au cadre d'investissement.
- À une date de constatation, en cas de hausse modérée de l'Indice au-delà de 5 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur bénéficiera d'un gain maximal de 10 % par année écoulée.
- À l'échéance, le remboursement du capital initial (moins les frais liés au cadre d'investissement), même en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -40 %, n'est possible que si l'investisseur accepte de limiter ses gains à 10 % par année écoulée.
- Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60 % annuel), hors autres frais, commissions, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant.
- L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du placement par l'investisseur jusqu'à la date d'échéance.

H Rendement 32 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) Par rapport à son niveau initial correspondant à son niveau de clôture arrêté au 30 juin 2017.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- > Un remboursement automatique anticipé tous les ans à hauteur du capital investi majoré d'un gain de 10 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 9,09 %) si à la date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice est en hausse de 5 % ou plus par rapport à son niveau initial.
- > Si H Rendement 32 dure jusqu'à l'échéance des 10 ans et que l'Indice clôture en hausse de 5 % ou plus par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit son capital investi augmenté de 10 % par année soit 100 % (soit un Taux de Rendement Annuel de 6,52 %).
- > Remboursement conditionnel du capital hors frais liés au cadre d'investissement à l'échéance : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial⁽¹⁾.

Inconvénients

- > **Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, hors frais liés au cadre d'investissement :**
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi.
 - À l'échéance des 10 ans : en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur est exposé à une perte en capital supérieure à 40 %.
- > Plafonnement des gains : le gain annuel potentiel maximum est fixé à 10 % par an, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant (Taux de Rendement Annuel maximum de 9,09 %).
- > L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est équi pondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.
- > Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- > Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- > L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur, et à un risque de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de Risques" du Prospectus. Ces risques sont notamment :

Risque découlant de la nature du produit	En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.
Risque de crédit	L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).
Risque sur le montant de remboursement	Ce montant dépend de la performance de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an).
Risque sur le prix de marché	La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt.
Risque de liquidité	Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

FONCTIONNEMENT

Le 30 juin 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis) et on le retient comme son niveau initial.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé annuel

ANNÉES 1 À 9

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est supérieur ou égal à 105 % de son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé :

CAPITAL INVESTI



10 %
par année écoulée depuis la
date de constatation initiale

moins les frais liés au cadre
d'investissement

(soit un Taux de Rendement Annuel
maximum de 9,09 %)

En cas d'absence d'activation de ce
mécanisme, H Rendement 32 se poursuivra
jusqu'à l'échéance des 10 ans.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

ANNÉE 10

À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis) par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Rendement 32 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur reçoit, le 7 juillet 2027 :

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Si le niveau final de l'Indice est en
baisse de plus de 40 % par rapport à son
niveau initial :

CAPITAL INVESTI



VALEUR FINALE DE L'INDICE⁽²⁾

PERTE EN CAPITAL

égale à l'intégralité de la baisse de
l'Indice (minimum de 40 %), augmentée
des frais liés au cadre d'investissement

Dans cette hypothèse, le produit se comporte
comme un placement actions classique

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

Si le niveau final de l'Indice est compris
entre une baisse de 40 % et une hausse
de 5 % par rapport à son niveau initial :

CAPITAL INVESTI

Remboursement du capital à l'échéance
diminué des frais (soit un Taux de
Rendement Annuel de -0,60 %)

SCÉNARIO FAVORABLE

Si le niveau final de l'Indice est en hausse
de 5 % ou plus par rapport au niveau
initial :

CAPITAL INVESTI



10 %
par année écoulée
depuis la date de
constatation initiale, **soit : 100 %**

(soit un Taux de Rendement Annuel
de 6,52 %)

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où la performance de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis) serait inférieure à +5 % par rapport à son niveau initial à l'issue des années 1 à 9 (aux dates de constatation annuelles) et aurait un niveau nul à l'issue de l'année 10 (date de constatation finale). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur et en cas de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice constatée à sa date d'évaluation initiale (le 30 juin 2017)

Les données chiffrées dans l'exemple ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Rendement 32. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Barrière d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé correspondant à une hausse de 5 % par rapport au niveau initial de l'Indice
- Niveaux annuels et niveau final de l'Indice
- ▭ Performance finale de l'Indice

EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Perte en capital en année 10 à hauteur de la baisse de l'Indice et des frais Remboursement à l'échéance avec une baisse de l'Indice supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial

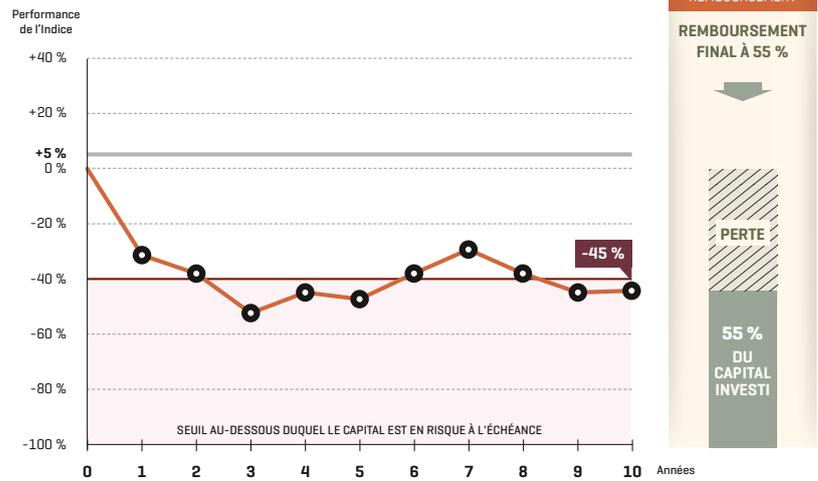
> Année 10 :

L'Indice clôture en baisse de 45 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, en dessous du seuil de perte en capital.

MONTANT REMBOURSÉ

100 % - 45 % = 55 % du capital

L'investisseur reçoit un montant égal à cette baisse et subit en plus les frais de gestion/droits de garde liés au cadre d'investissement, soit un Taux de Rendement Annuel de -6,35 %.



EXEMPLE DE SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

Remboursement du capital en année 10 diminué des frais Niveau de l'Indice compris entre -40 % et +5 % à l'issue des 10 ans

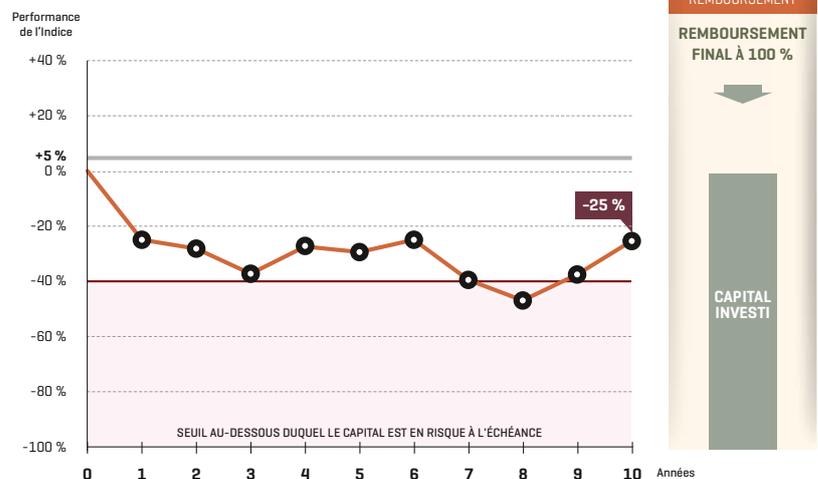
> Année 10 :

L'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, au-dessus du seuil de perte en capital.

MONTANT REMBOURSÉ

intégralité du capital

L'investisseur reçoit l'intégralité du capital investi diminué des frais de gestion/droits de garde liés au cadre d'investissement, soit un taux de rendement annuel de -0,60 % (supérieur à celui de l'Indice, égal à -3,41 %).



Les données chiffrées dans l'exemple ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Rendement 32. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Barrière d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé correspondant à une hausse de 5 % par rapport au niveau initial de l'Indice
- Niveaux annuels et niveau final de l'Indice
- ▭ Performance finale de l'Indice

EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DU GAIN

**Remboursement anticipé de H Rendement 32 à l'issue de l'année 2 avec un gain de 20 %
Hausse de l'Indice à l'issue de l'année 2**

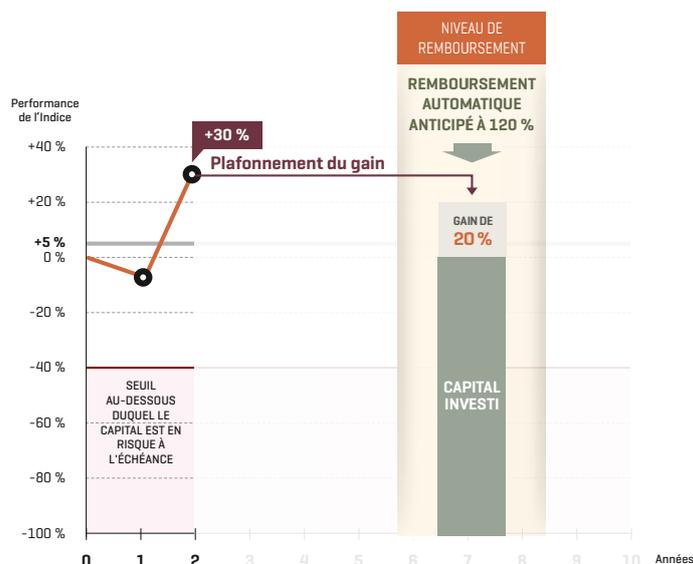
> Année 2 :

À la deuxième date de constatation annuelle, la performance de l'Indice est de +30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de déclenchement de remboursement automatique anticipé avec gain. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé.

MONTANT REMBOURSÉ

120 % du capital

L'investisseur reçoit ce montant diminué des frais de gestion/droits de garde, soit un Taux de Rendement Annuel de 8,78 % (inférieur à celui de l'Indice, égal à 13,17 %).



INDICE EURO ISTOXX® 70 EWD5 (EQUAL WEIGHT DECREMENT 5%)

Évolution des indices (base 1000 au 15/03/2007)



Source : Natixis/Bloomberg au 15/03/2017

Performances comparatives (au 15/03/2017)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice Euro iSTOXX® 70 EWD5	9,28 %	13,09 %	32,43 %	-17,39 %
Indice Euro STOXX 50®	11,15 %	13,47 %	31,43 %	-14,46 %

Source : Natixis/Bloomberg au 15/03/2017

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5%) est un nouvel indice de la gamme STOXX lancé le 29 avril 2016, qui est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans déformation liée à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période 2006-2016 s'élève à 3,80 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est accessible entre autres sur le site de STOXX (www.stoxx.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ISX70D5 Index; code ISIN : CH0321427582)

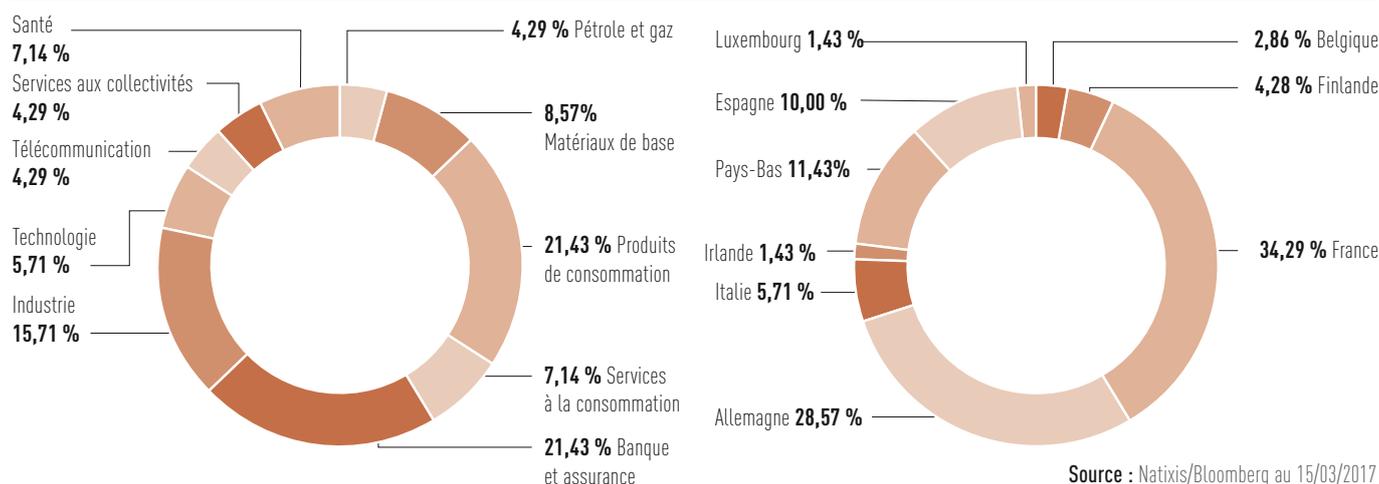
ÉVOLUTION DES INDICES EURO ISTOXX® 70 EWD5 ET EURO STOXX® 50 (BASE 1000)

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 a été lancé le 29 avril 2016 à un niveau de 1.008,47 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUES ET SECTORIELLE



Source : Natixis/Bloomberg au 15/03/2017

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES	
TYPE	Titres de créance de droit français, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Natixis SA, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
GARANT	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 20 mars 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
DEVISE	Euro
SOUS-JACENT	L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an) (code Bloomberg : ISX70D5 index)
COTATION	Bourse de Luxembourg
CODE ISIN	FR0013246576
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
ÉLIGIBILITÉ	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale au 02/05/2017
VALEUR NOMINALE	1.000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
DATE D'ÉMISSION	2 mai 2017
DATE D'ÉCHÉANCE	7 juillet 2027
DATE DE CONSTATATION INITIALE	30 juin 2017
DATE DE CONSTATATION FINALE	30 juin 2027
DATES DE CONSTATATION ANNUELLES	2 juillet 2018; 1 juillet 2019; 30 juin 2020; 30 juin 2021; 30 juin 2022; 30 juin 2023; 1 juillet 2024; 30 juin 2025; 30 juin 2026.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	9 juillet 2018; 8 juillet 2019; 7 juillet 2020; 7 juillet 2021; 7 juillet 2022; 7 juillet 2023; 8 juillet 2024; 7 juillet 2025; 7 juillet 2026.
LIQUIDITÉ	Natixis Structured Issuance s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSIONS	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de la commission, incluse dans le prix d'achat, pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de cette commission sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie, ni en cours de vie ni à l'échéance.
VALORISATION	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Disponible sur Bloomberg, Reuters.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la "Société" sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 2 mai 2017 au 29 juin 2017 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et au 30 juin 2017 sur un compte titres.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus d'Admission (le "Prospectus"). Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de H Rendement 32 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une "US person" au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. H Rendement 32 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le "Contrat"). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale

de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

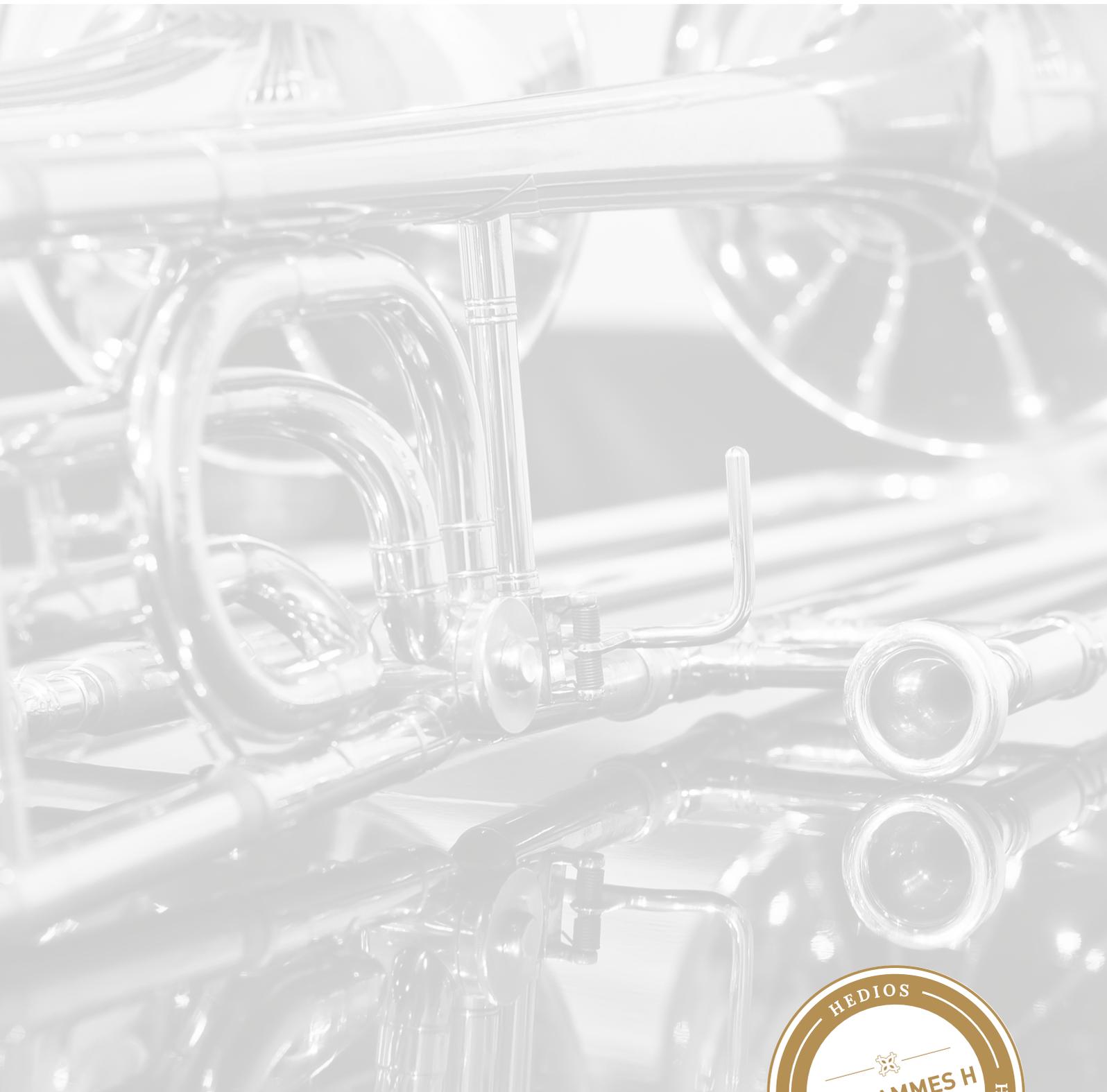
Informations importantes

Le Prospectus d'Admission relatif à l'émission des Instruments Financiers a été approuvé le 26/04/2017 par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le visa n° 17-175. Il est disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) pour les besoins de son admission à la cotation et de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com).

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution ("ACPR") en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne ("BCE").

Avertissement STOXX

L'Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



LES GAMMES H

SOLUTIONS DE PLACEMENT

H Rendement 32 est une offre des Gammes H.

Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com



H RENDEMENT 32

LA

50^{ème}

OFFRE
GAMMES H